



Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	MAISON DES AINÉS ET ALTERNATIVE DE RIMOUSKI		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	72
Établissement\CIUSS\CISSS	CISSS Bas-Saint-Laurent	Adresse	490, avenue Léonidas, sud
Région (Point cardinal, si requis)	Bas-Saint-Laurent	Ville	Rimouski

Informations sur la visite

Date de la visite	29 avril 2025
-------------------	---------------

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.
 Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.	L'installation n'informe pas le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents.	En cours

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner et s'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.	- Le formulaire Histoire de vie n'est pas complété pour l'ensemble des résidents. - La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée.	En cours
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.	Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.	En cours